



ACTE D'AUTORISATION
Correction

Vu l'avis du Comité d'avis sur les produits biocides:

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le produit biocide:

Nonax 2008-EU est autorisé conformément à l'article 34 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 10/05/2030. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

§2. Les dispositions imposées par l'article 28, §5 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 doivent figurer sur l'étiquette:

Parmi celles-ci, celles reprises ci-dessous seront reproduites telles qu'elles figurent dans le présent acte:

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:

PULCRA CHEMICALS GMBH

Isardamm 79-83

DE 82538 Geretsried

Numéro de téléphone: +49 8171 6280 (du responsable de la mise sur le marché)

- Nom commercial du produit: Nonax 2008-EU
- Numéro d'autorisation: BE2020-0002
- Utilisateur(s) autorisé(s): Uniquement pour les professionnels
- But visé par l'emploi du produit:
 - o Insecticide



- Forme sous laquelle le produit est présenté:
 - o CS - suspension de capsule
- Emballages autorisés: Voir le résumé des caractéristiques du produit
- Nom et teneur de chaque principe actif:

Perméthrine (CAS 52645-53-1): 14.27 %

- Autres substances dangereuses:

Ammonia (CAS 1336-21-6): 0.8 % Methanol (CAS 67-56-1): 0.042 % Formaldehyde (CAS 50-00-0): 0.042 %
--

- Type de produit et usage en vue duquel le produit est autorisé :

18 Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes Autorisé uniquement pour l'ennoblissement de textiles destinés à la confection d'uniformes militaires, pour la protection contre les tiques et les moustiques. Le Nonax 2008-EU ne peut être utilisé qu'en combinaison avec les liants Nonax 3001-1 et Nonax 3009-A.
--

- Date limite d'utilisation: Date de production + 2 ans
- Pictogrammes de danger, mention d'avertissement et mentions de danger selon CLP-SGH:

Code Pictogramme	Pictogramme
SGH07	
SGH09	

Mention d'avertissement: Attention

Code H	Description H
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à



long terme

§3. Le contenu du mode d'emploi doit être conforme à ce qui est repris ci-dessous. Toutefois il n'y a pas d'obligation de reprendre toutes les applications.

- Mode d'emploi: Voir le résumé des caractéristiques du produit
- Organismes cibles :
 - o *Ixodes ricinus*
 - o *Aedes aegypti*
 - o *Culex quinquefasciatus*
 - o *Anopheles gambiae*

§4. Fabricant du produit biocide et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Nonax 2008-EU:
PULCRA CHEMICALS LLC , US
- Fabricant Perméthrine (CAS 52645-53-1):
TAGROS CHEMICALS INDIA LTD , IN

§5. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation du produit:

- L'information visé à l'article 17(1) du Règlement (CE) n° 1272/2008 doit être conforme aux dispositions de l'article 2 de l'AR du 7 septembre 2012.
- La fiche de données de sécurité telle que visée à l'article 31 du Règlement (CE) n° 1907/2006 doit être conforme aux dispositions de l'article 3 de l'AR du 7 septembre 2012.
- L'étiquette, la fiche de données de sécurité et la notice doivent être conformes aux données figurant sur cette autorisation et tombent sous la responsabilité du détenteur de l'autorisation.
- Le produit reste autorisé pour autant que les chiffres de vente soient déclarés conformément aux dispositions de l'article 31 de l'AR du 4/04/2019 et que la cotisation annuelle y afférente soit payée conformément à l'article 7 de l'AR du 13/11/2011.
- Pour rappel, la déclaration de votre produit au Centre Antipoisons est obligatoire conformément à l'article 32 de l'AR du 4/04/2019. Pour plus d'information, veuillez consulter le site du Centre Antipoisons (www.poissoncentre.be).
- Conformément à l'article 47 du règlement (UE) nr 528/2012, le détenteur d'autorisation est dans l'obligation d'informer le service compétent immédiatement s'il s'avère que le produit biocide contient des substances qui sont officiellement reconnues comme perturbateurs endocriniens par l'ECHA (<https://echa.europa.eu/fr/ed-assessment>; <https://echa.europa.eu/candidate-list-table>;



<https://circabc.europa.eu/w/browse/e379dc27-a2cc-46c2-8fbb-46c89d84b73d>.

- Voir le résumé des caractéristiques du produit.
- Vu l'importance de la Défense pour la société civile, et vu la nécessité d'éviter les problèmes de santé liés à des vecteurs de maladies auprès du personnel militaire, l'autorité compétente de Belgique a adapté les conditions d'utilisation pour le produit biocide Nonax 2008-EU, conformément à l'article 19(5) du Règlement (UE) n° 528/2012. La mise à disposition sur le marché du produit biocide précité est autorisée en Belgique pour les usages spécifiés dans le SPC, pour autant que les conditions fixées soient respectées. Ces usages sont autorisés en Belgique conformément à l'article 19(5) du Règlement (UE) n° 528/2012, et cela exclusivement s'il est satisfait aux conditions suivantes :

-Le produit biocide précité peut exclusivement être appliqué sur des textiles destinés à la fabrication d'uniformes militaires de combat.

- Ces uniformes de combat peuvent uniquement être utilisés dans des zones à risque où les organismes cibles du produit biocide sont présents en tant que vecteurs de maladies.

- L'autorisation conformément à l'article 19(5) du Règlement (UE) n° 528/2012 sera revue lorsque des alternatives seront disponibles qui sont adaptées à une application militaire et qui représentent un moindre risque pour l'environnement.

- Une liste de tous les utilisateurs auxquels le produit Nonax 2008-EU est vendu sur le marché belge doit être transmise à l'autorité compétente par le détenteur de l'autorisation. Il incombe au détenteur de l'autorisation d'informer l'autorité compétente d'éventuelles modifications sur cette liste. Cette liste de tous les utilisateurs du produit Nonax 2008-EU sera transmise aux autorités locales compétentes, chargées de la surveillance des eaux usées. S'il ressort des données d'analyse des eaux usées sur le lieu de traitement des textiles que le niveau de perméthrine dans ces eaux usées dépasse le niveau admissible fixé par ces autorités locales compétentes, les mesures juridiques correspondantes seront prises par cette autorité compétente.

§6. Classification du produit:

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH:

Code H	Classe et catégorie
H410	Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 1
H400	Toxicité aiguë (milieu aquatique) - catégorie 1
H317	Sensibilisation respiratoire ou cutanée - sensibilisants cutanés catégorie 1

§7. Score du produit:



Conformément aux dispositions de l'article 7, §2 de l'AR du 13/11/2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits, le score suivant a été attribué au produit biocide en vue des calculs de la cotisation annuelle: 3,0

§8. Conditions particulières à l'usage:

- Circuit: circuit restreint

Conformément à l'article 35 de l'AR du 4 avril 2019 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides, ce produit ne peut être mis à disposition sur le marché que par un vendeur qui est enregistré conformément à l'article 40 du même AR, et utilisé que par un utilisateur qui est enregistré conformément à l'article 41 du même AR.

Ils doivent, à tout moment, lorsqu'ils sont en possession de ce produit, satisfaire aux conditions indiquées dans ce paragraphe.

- Dérogation accordée:

Pas d'application

- Stockage et transport:

Toute activité doit être permise conformément aux dispositions réglementaires applicables
Respect des
1) dispositions légales et réglementaires régionales applicables; et
2) conditions imposées, dans le permis d'environnement, par l'autorité délivrant le permis en matière de stockage et de transport des substances et produits dangereux.

- Conditions d'usage:

Catégorie	Condition	Description	Norme EN	Spécification
Yeux	Lunettes de protection		EN 166:2001	Lunettes ou sur-lunettes à coques latérales Ecran facial en polycarbonate
Mains	Gants		EN 374-1:2016	Gants Nitrile, résistance à la pénétration > 480 min Epaisseur > 0,11 mm
Corps	Tablier		EN 13034:2005+A1:2009	Tablier vinyle



Bruxelles,

Autorisation nationale - Produit biocide unique le 11/05/2020
Correction le

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,

Celhoofd cel biociden - Chef de cellule de la cellule biocides
Lucrece Louis

13/05/2020 14:47:26